**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**PROGRAMME DE FORMATION POUR LE RÉSEAU MONDIAL DES FACILITATEURS**

**PATRIMOINE VIVANT ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE**

**27 et 28 mars 2025
En ligne**

**Session I : 27 mars 2025, de 10h** **à 13h
Session II : 28 mars 2025, de 14h à 17h**

**Note conceptuelle et programme**

#### Contexte

1. L’objectif de cette session est de fournir aux facilitateurs du réseau mondial de la Convention de 2003 une brève introduction sur les nouveaux supports de formation sur le patrimoine culturel immatériel et la réduction des risques de catastrophe. Cette session fait partie du programme de formation 2025 du réseau mondial des facilitateurs, qui adopte une approche bilatérale visant à mettre à jour les connaissances des facilitateurs dans des domaines thématiques clés tout en offrant des opportunités de partage d’expériences.
2. L’approche de l’UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes de catastrophe est guidée par les [Principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en situations d'urgence](https://ich.unesco.org/fr/operational-principles-and-modalities-in-emergencies-01143), adoptés par l’Assemblée générale des États parties en 2020, et intégrée dans le cadre plus large de l’action climatique pour le patrimoine vivant. Sur la base de cette approche, deux unités de formation ont été développées dans le cadre du programme de formation de la Convention de 2003 afin de fournir des connaissances et des compétences pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en contexte de catastrophe :
* [Unité 63](https://ich.unesco.org/fr/materiel-renforcement-capacites#:~:text=Unit%2063%3A-,Principes%20de%20base%20de%20la%20r%C3%A9duction%20des%20risques%20de%20catastrophes%20et%20patrimoine%20culturel%20immat%C3%A9riel,-Imprim%C3%A9%201%0AU063) : Principes de base de la réduction des risques de catastrophe et patrimoine culturel immatériel ; et
* [Unité 64](https://ich.unesco.org/fr/materiel-renforcement-capacites#:~:text=Unit%2064%3A-,Int%C3%A9gration%20de%20la%20r%C3%A9duction%20des%20risques%20de%20catastrophes%20dans%20les%20inventaires%20du%20patrimoine%20culturel%20immat%C3%A9riel,-%C3%89TUDE%20DE%20CAS) : Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel.
1. En outre, l’UNESCO a acquis une expérience solide dans la mise en œuvre de renforcement des capacités pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les contextes de catastrophe grâce à plusieurs [projets nationaux](https://ich.unesco.org/fr/situations-d-urgence). Des exemples récents incluent des projets de renforcement des capacités dans les [petits États insulaires en développement du Pacifique et des Caraïbes](https://ich.unesco.org/fr/projets/renforcement-des-capacites-pour-la-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel-en-cas-d-urgence-dans-les-petits-etats-insulaires-en-developpement-peid-du-pacifique-et-des-caraibes-00478?projectID=00478) (Bahamas, Belize, Fidji, Tonga et Vanuatu), ainsi que des projets pilotes au [Honduras et aux Philippines](https://ich.unesco.org/fr/projets/renforcement-des-capacites-de-sauvegarde-du-patrimoine-culturel-immateriel-dans-les-contextes-de-catastrophe-00458?projectID=00458). Par ailleurs, en décembre 2024, la Note d’orientation sur l’action climatique pour le patrimoine vivanta été présentée lors de la dix-neuvième session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, soulignant la nécessité d’une approche synergique entre la réduction des risques de catastrophe et l'action climatique (voir la Décision [19.COM 11](https://ich.unesco.org/doc/src/LHE-24-19.COM-11_FR.docx)).

#### Objectifs

1. S’appuyant sur ces expériences, l’UNESCO organise une session de formation en ligne pour les membres du réseau mondial des facilitateurs afin de mettre à jour leurs connaissances conceptuelles et pratiques dans ce domaine thématique spécifique. Cette courte formation en ligne offrira une introduction aux supports de formation ainsi qu’une opportunité de partager les leçons apprises et les expériences de travail dans des contextes de catastrophe dans le cadre de la Convention de 2003. Plus précisément, les objectifs d’apprentissage sont de :
* Se familiariser avec les Principes opérationnels et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en situations d'urgence de l'UNESCO (2020) et la Note d’orientation sur l'action climatique pour le patrimoine vivant (2024) ;
* Développer une compréhension des principes de base de la réduction des risques de catastrophe et de son lien avec le patrimoine culturel immatériel (Unité 63) ;
* Explorer l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le processus d'inventaire du patrimoine culturel immatériel (Unité 64) ;
* Offrir une plateforme de partage d’expériences et des leçons apprises lors de l'organisation d'ateliers sur les catastrophes dans différents contextes ;
* Favoriser la collaboration entre les facilitateurs au sein du réseau mondial sur la sauvegarde du patrimoine vivant dans les contextes de catastrophe.
1. Cette session est conçue pour les facilitateurs, quelle que soit leur expérience préalable en situations d’urgence, et sert d’introduction au sujet. Un court sondage sera mené avant la formation pour recueillir des exemples et des idées des participants à partir de leurs expériences pertinentes, qui pourront être partagés pendant la session.

**Programme**

|  |
| --- |
| **Session I : 27 mars 2025, de 10h à 13h (anglais uniquement)** |
| 10h – 10h05  | **Point 1**Accueil et ouverture par Fumiko Ohinata, Secrétaire de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO* Introduction au programme de formation 2025 pour le réseau mondial des facilitateurs et objectifs de la session
 |
| 10h05 – 10h20 | **Point 2**Introduction au sujet par Chris Ballard, facilitateur* Contextualisation dans le cadre des travaux thématiques sur les urgences et le changement climatique
 |
| 10h20 – 10h50  | **Point 3**Unité 63 : Principes de base de la réduction des risques de catastrophe et patrimoine culturel immatériel* Introduction à l’Unité 63
 |
| 10h50 – 11h30  | Discussion modérée par Andrea Richards, facilitatrice* Aperçu des résultats du sondage
* Partage d'expériences des facilitateurs
 |
| 11h30 – 11h40  | Pause  |
| 11h40 – 12h10 | **Point 4**Unité 64 : Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel, par Chris Ballard* Introduction à l’Unité 64
 |
| 12h10 – 12h50 | Discussion modérée par Andrea Richards* Partage d’expériences des facilitateurs participants
* Potentiels défis auxquels les facilitateurs peuvent être confrontés
 |
| 12h50 – 13h  | **Point 5**Résumé et clôture |

|  |
| --- |
| **Session II : 28 mars 2025, de 14h à 17h (interprétation anglais/français)** |
| 14h – 10h05  | **Point 1*** Accueil et ouverture par le Secrétariat de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO Introduction au programme de formation 2025 pour le réseau mondial des facilitateurs et objectifs de la session
 |
| 14h05 – 14h20 | **Point 2*** Introduction au sujet par Chris Ballard, facilitateurContextualisation dans le cadre des travaux thématiques sur les urgences et le changement climatique
 |
| 14h20 – 14h50  | **Point 3**Unité 63 : Principes de base de la réduction des risques de catastrophe et patrimoine culturel immatériel* Introduction à l’Unité 63
 |
| 14h50 – 15h30  | Discussion modérée par Andrea Richards, facilitatrice* Aperçu des résultats du sondage
* Partage d’expériences des facilitateurs
 |
| 15h30 – 15h40  | Pause  |
| 15h40 – 16h10 | **Point 4**Unité 64 : Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les inventaires du patrimoine culturel immatériel, par Chris Ballard * Introduction à l’Unité 64
 |
| 16h10 – 16h50  | Discussion modérée par Andrea Richards* Partage d’expériences des facilitateurs participants
* Potentiels défis auxquels les facilitateurs peuvent être confrontés
 |
| 16h50 – 17h  | **Point 5**Résumé et clôture |